



Annule et remplace le précédent.

Réunion du 23 Septembre 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 06

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : TIMOTHEE JOHNSON, JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSES : KILIAN AUTIER, ISABELLE BERSOUX

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U17

- **Match n.53999905 du 04/10/2025 à 15h entre PAYS AREDIEN F.C et G.J FCCO/SCS/FEUILLAR (poule C)**

Prévu initialement le 04/10/2025 à 15h au stade MARCEL DE LABORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE, se jouera le même jour, à la même heure au stade JEANNOT GUILHOT à LADIGNAC-LE-LONG.

- **Match n.53999861 du 20/09/2025 à 15h entre GJ PANAZOL VIGENAL et EYMOUTIERS A.S (poule B)**

Prévu initialement le 20/09/2025 à 15h au stade DU VIGENAL à LIMOGES, se jouera le 01/11/2025, à la même heure au stade DU VIGENAL à LIMOGES.

- **Match n.53999835 du 06/09/2025 à 15h entre GJ BESSINES 87 ANF 1 et FUN 87 HL GJ 1 (poule A)**

Suite à la décision de la commission litiges et contentieux, en date du 17/09/2025 (Procès-verbal n°2), donnant match perdu par pénalité au club FUN87, la commission entérine le score suivant :

GJ BESSINES 87 ANF 1 – 3 points 3 buts ; FUN 87 HL GJ 1 : -1 point 0 but.

Catégorie U15

- **Match n.53999989 du 20/09/2025 à 15h entre LIMOGES ASPTT et ENT. AIXE/VERNEUIL 2 (poule D)**

Suite au mail du club de LIMOGES ASPTT déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant : **LIMOGES ASPTT. : -1 point 0 but – ENT. AIXE/VERNEUIL 2. 3 points 3 buts.**

Le club de LIMOGES ASPTT sera débité d'un montant de 110€ au titre de son troisième forfait (selon relevé des droits financiers) et sera déclaré en forfait général pour le reste du championnat. Les équipes devant rencontrer ce club seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

- **Match n. 54000002 du 20/09/2025 à 15h entre SAINT-JUNIEN A.S et GJ US DE LA GORRE (poule E)**

Suite au mail du club de **GJ US DE LA GORRE** déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant : **SAINT-JUNIEN A.S. : 3 points 3 buts – GJ US DE LA GORRE : 0 point 0 but.**

Le club de GJ US DE LA GORRE sera débité d'un montant de 110€ au titre de son troisième forfait (selon relevé des droits financiers) et sera déclaré en forfait général pour le reste du championnat. Les équipes devant rencontrer ce club seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

- **Match n. 53999972 du 20/09/2025 à 15h entre PAYS AREDIEN FC et GJ EF PAYS NEXON (poule C)**

Suite à une erreur lors de la saisie du score, la Commission entérine le score suivant : **PAYS AREDIEN F.C. : 0 point 1 but – GJ EF PAYS NEXON : 3 points 2 buts.**

WEEK-END FUTSAL

Pour rappel, le week-end Futsal sera organisé à la trêve hivernale.

La date vous sera communiquée prochainement.

Obligatoire pour tous les clubs dans les catégories U18- U15 et U17

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 30 Septembre 2025 à 18h30

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

Le tirage des coupes U15 et U17 aura lieu le Mardi 30 Septembre 2025.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur toute autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président